

PLEIN AIR, CHASSE, PÊCHE

La ZEC Bas-Saint-Laurent s'ouvre à la pêche d'hiver ce vendredi

Grande première en 35 ans d'histoire, la ZEC Bas-Saint-Laurent s'ouvre à la pêche blanche et du coup, devient un territoire où les membres et usagers peuvent pratiquer des activités à l'année longue.



ERNIE WELLS

ernie.wells@quebecormedia.com

La pêche d'hiver débute ce 10 janvier, jusqu'au 30 mars prochain, sur les Lacs Prime-Huron et Chic-Chocs, du Secteur 1, et sur le Lac des Eaux-Mortes, Secteur 2, les vendredis, samedis et dimanches seulement, comme les 10, 11 et 12 janvier, puis les 17, 18 et 19 janvier, etc. Comme les chemins forestiers ne sont pas ouverts, les intéressés rejoignent les deux grands lacs par leurs propres moyens. Le Chic-Chocs, un lac de proximité, accessible par un chemin menant à une érablière. Notre objectif est d'offrir une nouvelle activité aux membres et aux autres usagers. La ZEC est un grand et beau terrain de jeux avec plus de 300 chalets. Cette première saison de pêche blanche est une expérience pilote. On prévoit créer d'autres activités hivernales afin d'occuper le territoire 12 mois sur 12 », dit le

président, Guillaume Ouellet.

« Membres et non-membres doivent s'enregistrer à chaque fois qu'ils désirent pêcher sur la glace et remettre leur enregistrement complété à leur sortie du territoire. Les membres qui possèdent un forfait de pêche n'ont pas de frais supplémentaire. Pour les autres, un tarif journalier de 15 \$ par personne s'applique. La limite de prise et de possession est de 10 truites par permis. Le pêcheur peut disposer d'un maximum de cinq brimballes », explique le d.g. de la ZEC-BSL, Peter Camden. Les abris temporaires d'un jour sont permis. « Et la propreté des lieux est exigé », ajoute le président Ouellet.

Plusieurs moyens de s'enregistrer sont à la disposition des amateurs qui se présentent au bureau de la ZEC-BSL (418 723-5766), 188 rue Lavoie à Rimouski, du lundi au vendredi, et en personne au Dépanneur Mont-Label; au Dépanneur du Coin à Les Hauteurs; au Toit des Magasineux, à Trinité-des-Monts; chez Amqui Chasse et Pêche, à l'Auberge l'Ambassadeur d'Amqui et chez PRONATURE Rimouski. À noter que quiconque circule sur la ZEC-BSL doit maintenant s'enregistrer, et en tout temps de l'année. Un contrevenant est passible d'une amende de 250 \$.



Parti pour une ultime expédition

(E.W.)-Le monde de la chasse et de la pêche débute l'année en deuil du doyen des chroniqueurs, Jean Pagé, décédé le 1er janvier à son domicile de St-Eustache. Ce « monument » du plein air s'est éteint des suites d'une maladie qui le minait depuis cinq ans. Il avait eu 85 ans en novembre 2013. M. Pagé aura été de presque toutes les tribunes de chasse et de pêche, chroniqueur pour nombre de stations de radio, journaux et magazines spécialisés. Sa famille recevra les condoléances ce vendredi 10 janvier de 11 h à 19 h au Mausolée Saint-Martin, 2159 boul. Saint-Martin Est, à Laval. Une cérémonie suivra de 19 h à 19 h 30. « Tous sont invités », précise sa famille. Texte hommage en ligne à : <http://www.rimouskois.ca/2014/01/01/jean-page-est-parti-pour-une-ultime-expedition> . PHOTO ERNIE WELLS

PREMIÈRE
LUNDI



LA NOUVELLE SÉRIE CHOC
DE RÉJEAN TREMBLAY

TVA

LES
JEUNES
LOUPS
21h

REVOYEZ SUR
illico

• CANAL 900
• ILLICO TV
• ILLICO MOBILE

f lesjeunesloupsTVA

@JeunesLoupsTVA

tva.canoe.ca